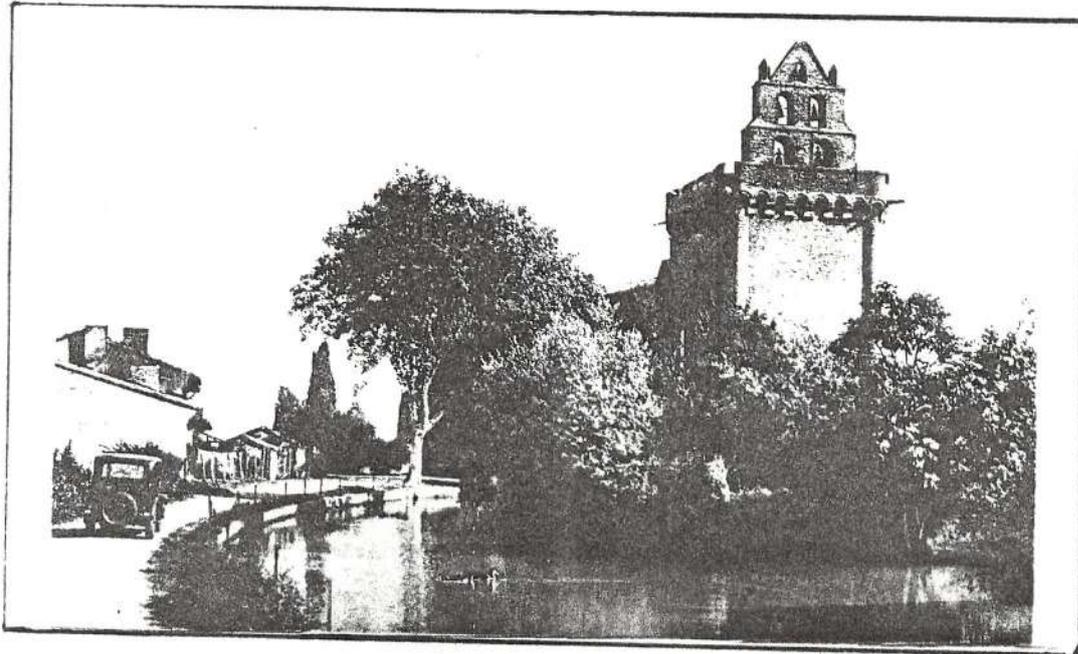


MONTGEARD

N 2

ENSEMBLE

BULLETIN D INFORMATION DE LA MUNICIPALITE



TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'ANNEE 1983

Le 28 mai 1983, suite à la réunion du Conseil Municipal, il a été décidé la construction d'un ABRI-BUS, ainsi que l'ABRI terrain des sports.

- ABRI-BUS :

La Municipalité, tout en lançant un appel aux bénévoles, confiait la direction des travaux à Messieurs RAMOND Michel et CROUZIL Alain. Maintenant, l'ABRI-BUS est presque terminé en respectant l'architecture du village.

Le coût total pour notre commune est de 2 339.20 F (à déduire une subvention de 40 % du Conseil Général).

- MUR DU CIMETIERE :

La Commission d'Urbanisme s'étant rendue sur les lieux, accompagnée de l'architecte des Bâtiments de France, propose (vu l'ampleur de la détérioration de ce mur, et pour écarter tout danger), de barrer la route et de faire effectuer plusieurs devis pour cette réfection. Compte-tenu du site et soucieux des abords de l'église, le Conseil Municipal approuve et ordonne les travaux.

Montant H.T.....	55 473.00 Frcs
Total de la T.V.A.....	10 317.97 Frcs
(T.V.A. remboursée à la commune en 1985)	-----
Coût total des travaux.....	65 790.97 Frcs
Subvention du Conseil Général (40 %).....	22 189.10 Frcs

Le coût réel pour la commune est de 33 283.90 Frcs, ce montant est provisoire, une demande de Subvention à l'APSAT (au titre des abords des monuments historiques) sera examinée en 1984.

- En même temps, une réfection partielle du mur côté du Chemin Départemental N° 25 était réalisée.

- Le même jour, le Conseil Municipal décide la réparation des WC de l'école.

- Première tranche déjà réalisée :
Remaniement de la toiture,
Pose d'une cuvette.

- Dernière tranche :
Carrelage intérieur.

- Coût total T.T.C. :..... 5 989.30 Frcs.

Une subvention est demandée au Conseil Général, qui en principe devrait être de 85 % H.T.

- TRAVAUX DIVERS :

Au cours de l'année 1983, la cour de l'école a été aménagée.

- Peinture,
- Porte des WC,
- Grillage et clotûre,
- Remplacement des carreaux sous le préau,

.../...

- Couloirs et entrée de l'école,
- Tapiserie et peinture de la salle de classe .
- Coût total..... 2 000.00 Frs.
- En même temps, la grille du Monument Aux Morts a été repeinte. Deux poubelles ont été mises à la disposition des usagers au cimetière, les déchets sont enlevés par l'employé de mairie chaque semaine. Utilisez-les pour nous aider à tenir en ce lieu la propreté qui s'impose.

- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'EGLISE :

Les travaux sont réalisés à la demande des Bâtiments de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette année, 5 000.00 Frs de travaux ont été réalisés.

- Nettoyage de la toiture (partie basse).
- Rejointement d'un contre-fort (côté cimetière).

La part de l'Etat est de 2 500.00 Frs, une participation de 2 500.00 Frs a été demandée à la commune. Le Conseil Municipal a obtenu une subvention de 25 % soit 625.00 Frs sur la part communale du Conseil Général.

- Coût réel pour la commune : $2\ 500 - 625 = 1\ 875.00$ Frs.

- POOL ROUTIER 83/84 :

Le total prévu initialement pour réaliser le chemin du nouveau cimetière sur l'esplanade de l'Eglise était de 2 3025 Frs T.T.C. Par Délibération du Conseil Municipal du 09 avril 1983, l'affectation a été modifiée et reportée sur deux chemins.

- Empierrage du chemin rural dit "Derrière l'Eglise",
- Mise hors d'eau et réfection partielle du chemin communal dit de "La Côte de Vié".

Les travaux sur ces deux chemins ont donc été réalisés.

- Montant H.T..... 15 200.00 Frs
- Montant de la T.V.A..... 2 827.20 Frs
- Coût total..... 18 027.20 Frs

- Subvention du Conseil Général 54 % H.T., soit pour les travaux réalisés 8 208.00 Frs (T.V.A. remboursée en 85, s'élevant à un montant de 2 827.20 Frs).

- Coût réel H.T..... 6 992.00 Frs
 - Solde réalisable..... 4 997.80 Frs
- (Subventionné à 54 % H.T.)

- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Dans sa séance du 21 septembre 83, le Conseil Municipal a prescrit sur la Commune un plan d'occupation des sols.

- 8 voix pour,
- 1 voix contre,
- 2 abstentions.

Le P.O.S. est la clef de la décentralisation de l'urbanisme. La loi du 07 janvier 1983 constitue après la loi du 02 janvier 1982 le deuxième grand volet de la décentralisation. Cette loi traite notamment du transfert des compétences dans le domaine de l'urbanisme.

.../...

Les Communes se voient reconnaître l'entière responsabilité de conduire l'élaboration de leur P.O.S. Elles instruiront et délivreront, en leur nom, les permis de construire et les autres autorisations.

- FETE LOCALE :

Le Conseil Municipal avait accordé en 1983, une subvention de 10 000 Francs au Foyer Rural pour l'organisation de la fête locale. Il y a tout lieu d'être satisfait de l'organisation de cette fête qui s'est déroulée le samedi 20 août en soirée avec l'orchestre YVES CHRISTIAN et le dimanche 21 août avec l'orchestre JO PASCAL.

Le Comité des Fêtes constitué depuis en ASSOCIATION CULTURELLE ET D'OEUVRES SOCIALES DE MONTGEARD a organisé son premier loto. Le bilan est satisfaisant puisqu'un bénéfice de 3 690.95 Frs a été réalisé. Cet argent servira à l'achat de matériel pour les fêtes (rampes, ampoules, etc...) et à l'aide sociale.

- DIVAGATION DES CHIENS :

Des personnes s'étant plaintes de la divagation des chiens dans le village, le Conseil Municipal demande à tous les propriétaires de chiens de mettre un terme à cette situation pour des raisons de sécurité et de salubrité.